



N°4392
Entrée le 03.07.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable et urgence non-reconnue
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 06.07.2026

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire **urgente** à **Monsieur le Ministre des Finances** concernant **les projections du FMI relatives à la trajectoire des finances publiques du Luxembourg**.

Selon les projections publiées cette semaine par le Fonds monétaire international (FMI), le Luxembourg franchirait dès 2029 le seuil de 3 % de déficit public prévu par les critères de Maastricht. D'après le FMI, cette évolution s'expliquerait notamment par le coût de la réforme fiscale, qui aurait été sous-estimé, ainsi que par son interaction avec d'autres nouvelles dépenses publiques. Par conséquent, le FMI estime que le poids de la dette publique passerait de 26,5 pour cent du PIB en 2025 à 39 pour cent en 2031.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) **Le gouvernement partage-t-il l'appréciation du Fonds monétaire international selon laquelle le coût de la réforme fiscale aurait été sous-estimé et contribuerait de manière déterminante à la dégradation des finances publiques, voire à un dépassement des critères de Maastricht dès 2029? Dans la négative, quels éléments conduisent le gouvernement à une appréciation différente ?**
- 2) **Le Gouvernement estime-t-il nécessaire d'adapter sa trajectoire budgétaire afin d'éviter un dépassement du seuil de 3 % de déficit public conforme aux projections du FMI ? Dans la négative, sur quels éléments fonde-t-il son appréciation ? Dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-il ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée